



Licence professionnelle Réseaux sans fil et sécurité

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Réseaux sans fil et sécurité. 2011, Université de Rennes 1. hceres-02039542

HAL Id: hceres-02039542

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039542>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université Rennes 1

Demande n° S3LP120002145

Dénomination nationale : Réseaux et télécommunications

Spécialité : Réseaux sans fil et sécurité

Présentation de la spécialité

La licence forme des diplômés capables de répondre à des besoins en matière d'administration et de déploiement des technologies sans fil (réseaux cellulaires, WIFI). La formation est centrée sur l'acquisition des connaissances et des compétences relatives aux technologies sans fil : installer du matériel sans fil, le configurer, sécuriser l'accès à un réseau d'entreprise sans fil, et concevoir des solutions d'accès au réseau d'entreprise tenant compte des différentes offres possibles du marché (accès *via* hot spot public, *via* l'ADSL, mise en œuvre de réseaux privés virtuels). Les métiers visés sont : architectes en réseaux sans fil, maintenance réseau, administration réseaux, consultant en sécurité réseaux. La formation est située à l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Malo.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	25
Taux de réussite	99 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	2 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	83 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	34 %
Pourcentage de diplômés en emploi : 1 enquête nationale 3 enquêtes à 6 mois de l'établissement	80 % de 69 à 73 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence répond à des besoins réels et forme dans des métiers reconnus dans les domaines des télécommunications et du nomadisme informatique, où les débouchés sont nombreux. Des professionnels reconnus interviennent dans la formation. L'insertion professionnelle est correcte malgré un taux non négligeable de poursuite d'études. Elle s'opère dans les métiers et aux niveaux de qualification visés. Une journée de simulation des entretiens de recrutement prépare d'ailleurs de manière intéressante les étudiants à cette épreuve. La formation ouvre en alternance à la rentrée 2010, conformément à la recommandation qui avait été faite lors du dernier renouvellement. Cela renforce la professionnalisation et devrait ajouter à une attractivité déjà satisfaisante. Par contre, les flux d'entrée de L2 sont très faibles, bien que la formation intègre un module de mise à niveau en télécommunications pour les étudiants provenant de licences générales scientifiques. Les recommandations de diversifier les publics accueillis n'ont donc pas été suivies d'effets sur ce point. Enfin, la réussite aux examens est excellente.



- Points forts :
 - Des débouchés dans des métiers reconnus.
 - L'adéquation aux besoins du marché.
 - La mise en place de l'alternance.
 - La réussite aux examens.

- Points faibles :
 - L'accueil de L2.
 - Les poursuites d'études.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Pour éviter la poursuite d'études, il conviendrait d'améliorer l'accueil des étudiants de L2 par la mise en place, de concert avec l'établissement, de dispositifs d'information et d'orientation active en cursus « Licence ».

Il serait également pertinent de spécifier, dans le cadre du conseil de perfectionnement, le public cible, les questionnaires et modalités de recrutement de nature à réduire les poursuites d'études.

Du fait de la proximité des quatre licences professionnelles « Réseaux » de l'université, une réflexion globale devrait également être menée par l'établissement sur la question de la cohérence de son offre dans ce domaine.

Les relations entretenues, *via* le conseil de perfectionnement, avec la licence professionnelle « Intégration, systèmes voix et données » sont à encourager et devraient donner lieu à des réunions annuelles. De manière générale, la réflexion pourrait porter sur une mutualisation de moyens entre les quatre licences professionnelles « Réseaux », afin de procéder à des échanges d'enseignants entre formations sœurs ; ce qui éviterait l'hyperspécialisation, en recentrant sur la perspective de la formation de généralistes « Réseaux » avec une spécialisation. Cela pourrait permettre de répondre aux problèmes de moyens mis en avant comme point faible dans le dossier d'autoévaluation de cette formation.